



DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 11 février 2026

mercredi 11 février 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 05 février
2026, de Monsieur Gilles ROBERT, Président.

MEMBRES :

*En exercice : 29 ; Présents : 18 ; Ayant pris part au vote : 18 ; Absents Excusés : 12 ; Pouvoir(s) : 1 ;
Suppléés : 2 ;*

Sont présent.e.s: BURNEQUEZ Pierre, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, FAVRE Lucine,
GELION Charles, GUILLEMIN Stéphane, HOUSER Thierry, JACOULOT Ludovic, LERAT Jean-Marc,
PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, ROBERT Gilles, RONDOT Dominique, RUSSO Samuel,
SIMON Marc, VANHEE Michèle, VIENNET Hervé, VUILLEMIN Thierry

Sont absent.es, excusé.e.s: ERNST Jocelyne, GAIFFE Florian, HUMBERT Eric suppléé par
GUILLEMIN Stéphane, JEANGUYOT Thomas, LEMOINE Christophe, LEROUX Denis, PRETOT
Bernard, RENAUD Jérôme, RENAUD Marlène, VUILLEMIN Jean-Luc, TRIMAILLE Emilie, BINETRUY
Anaïs

Sont présent.e.s non votant: VUILLEMIN Thierry

Sont représenté.e.s: CERUTTI Charlene représentée par PAGNOT Valérie

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Madame VANHEE Michèle,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a
acceptées.

Délibération n° :

D_2026_010

OBJET :

**Demande de subvention : Travaux et relocalisation de l'Espace
France Services**

La Communauté de Communes du Plateau du Russey est engagée dans une démarche
d'amélioration continue de l'accueil et de l'accompagnement des usagers au sein de l'Espace France
Services (EFS).

Dans ce cadre, la CCPR est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par la Banque
des Territoires, permettant de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie pour réfléchir à la
relocalisation de l'EFS.

Cet accompagnement vise à structurer un projet global de modernisation de l'accueil des services à
la population.

L'objectif principal est de positionner l'Espace France Services au rez-de-chaussée de la Maison des

Date de transmission de l'acte: 26/02/2026
Date de réception de l'AR: 26/02/2026

025-242504355-D_2026_010-DE
A G E D I

Services, afin d'en améliorer l'accessibilité et la visibilité.

Présentation du projet

Le projet consiste à :

- relocaliser l'Espace France Services au rez-de-chaussée,
- réorganiser l'ensemble des espaces d'accueil,
- améliorer les conditions d'accès et de circulation,
- renforcer la lisibilité des services proposés,
- adapter les locaux aux exigences du label France Services.

Il s'inscrit dans une logique de simplification du parcours usager et de modernisation des services publics.

Enjeux identifiés

L'Espace France Services connaît une fréquentation particulièrement élevée, avec plus de 10 000 passages par an.

Cette fréquentation génère plusieurs contraintes :

Problématiques actuelles

- Accessibilité insuffisante, notamment pour les personnes à mobilité réduite,
- Manque de visibilité depuis l'entrée du bâtiment,
- Lisibilité perfectible de l'offre de services,
- Conditions de confidentialité limitées,
- Enjeux de sécurité liés à l'affluence.

Ces éléments impactent la qualité de l'accueil et le confort des usagers comme des agents.

Opportunité d'une réorganisation globale

Le projet de relocalisation constitue également une opportunité de :

- repositionner l'accueil général de la CCPR en rez-de-chaussée,
- regrouper les fonctions d'orientation et d'information,
- proposer un point d'entrée unique et lisible pour les usagers,
- renforcer la cohérence globale du bâtiment.

Cette approche permet une simplification des démarches pour les habitants.

Besoins fonctionnels identifiés

Les études préalables et les retours d'expérience ont permis d'identifier plusieurs besoins structurants.

Il est nécessaire de prévoir :

- deux bureaux dédiés à l'Espace France Services,

Date de transmission de l'acte: 26/02/2026
Date de réception de l'AR: 26/02/2026

025-242504355-D_2026_010-DE
A G E D I

- un espace DR (espace confidentiel et numérique),
- un bureau dédié à l'assistante sociale du Département, dans une logique de complémentarité des permanences,
- une véritable salle d'attente dimensionnée à la fréquentation,
- un accueil général de la CCPR distinct et fonctionnel,
- une organisation permettant une gestion fluide des pics de fréquentation.

Ces aménagements visent à professionnaliser durablement l'accueil.

Nature des travaux envisagés

Les travaux porteront notamment sur :

- l'aménagement et la restructuration des espaces intérieurs,
- les travaux de cloisonnement et d'isolation,
- la mise aux normes d'accessibilité,
- l'adaptation des réseaux informatiques et électriques,
- l'installation de mobiliers adaptés,
- la signalétique et l'orientation des publics.

Les études techniques et financières sont en cours de finalisation dans le cadre de l'AMI.

Plan de financement et recherche de subventions

Compte tenu de l'ampleur du projet, la CCPR souhaite mobiliser l'ensemble des dispositifs mobilisables.

Il est proposé de solliciter notamment :

- l'État (DETR, DSIL, dispositifs France Services),
- le Département du Doubs,
- la Banque des Territoires,
- les partenaires institutionnels,
- les partenaires privés le cas échéant.

Un plan de financement prévisionnel détaillé sera présenté ultérieurement lors de la présentation du budget primitif 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le principe de relocalisation de l'Espace France Services au rez-de-chaussée de la Maison des Services,

-AUTORISE le Président à engager les études et travaux nécessaires,

-AUTORISE le Président à déposer toute demande de subvention auprès de l'État, du Département, de la Banque des Territoires et de tout autre partenaire public ou privé,

-AUTORISE la signature de tout document afférent à l'opération.

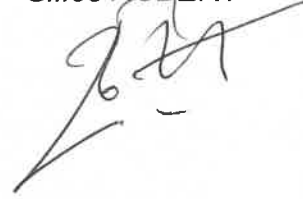
Date de transmission de l'acte: 26/02/2026 *tre : 0, Abstention : 0*
Date de réception de l'AR: 26/02/2026

025-242504355-D_2026_010-DE
A G E D I

Pour extrait conforme,

Le Président,

Gilles ROBERT



En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 12/02/2026.

Date de transmission de l'acte: 26/02/2026

Date de reception de l'AR: 26/02/2026

025-242504355-D_2026_010-DE

A G E D I